



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 1 (1901), p. 113-137

Paul Casanova

Notes sur un texte copte du XIII^e siècle.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711707	????? ?????????? ??????? ??? ?? ????????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
??? ??? ? ? ??????? ??????? ?? ??????? ?????????? ????????????		
????????? ??????? ??????? ?? ??? ??????? ????????		
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	<i>Tebtynis VII</i>	Nikos Litinas
9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène

NOTES SUR UN TEXTE COPTE DU XIII^E SIÈCLE

PAR

M. P. CASANOVA.

Le document copte, objet de cette étude, peut se dater très exactement d'après le contexte, de 1210 de notre ère. Analysé sommairement par Zoëga⁽¹⁾, utilisé par Quatremère⁽²⁾, il a été récemment publié et traduit, d'après la copie de Tuki, par M. Amélineau⁽³⁾. Cette copie est assez défectueuse. On en a la preuve par les nombreux *sic* que M. Amélineau a dû introduire dans le texte, les barbarismes et solécismes, les phrases incompréhensibles qu'il a soigneusement relevées, d'autres encore qui lui ont échappé et qui l'ont entraîné à des sens inexacts. De ces dernières je citerai un exemple typique : p. 179, M. Amélineau traduit : « J'ai vu un chrétien dont on avait coupé la tête ; je suis allé, j'ai pris des aromates et de la myrrhe, je l'en ai oint », et en note : « Cette traduction est assez libre. Le mot εγερθοτ⁽⁴⁾ signifie : étant gras ; mot à mot je le fis étant gras ». Il faut restituer επ oublie par Tuki et lire : « je l'ai appliqué sur sa blessure » αιτηια επεγερθοτ. Je me hâte de dire que je n'ai aucun mérite à cette restitution, car je trouve la phrase en question tout entière dans le dictionnaire de Tattam à l'article μαρμαρ. M. Amélineau s'est trompé dans le sens de couper qu'il a attribué au verbe φεω, car, d'après la fin de la phrase, il est évident que la tête n'avait pas été coupée mais seulement *fendue*, ce qui est un sens très ordinaire de la racine φω. Je crois donc qu'il n'est pas téméraire de prendre certaines libertés avec un semblable texte.

M. l'abbé Hyvernat, à qui j'ai écrit pour demander quelques éclaircissements sur divers points obscurs de ce document, veut bien me donner ainsi son opi-

⁽¹⁾ *Catalogus codicum coptic.*, p. 87 et seq.

⁽²⁾ *Mémoires géographiques*, I, p. 48.

⁽³⁾ *Journal Asiatique*, année 1887, VIII^e série, t. 9, p. 113 et seq.

Bulletin, 1901.

⁽⁴⁾ Par une petite faute d'impression la note

dit εγερθοτ mais le texte porte bien εγερθοτ.

nion : « Le texte de ce martyre est mauvais, de basse époque et fourmille de fautes.... Il serait très désirable qu'on pût retrouver un texte arabe qui aurait quelque chance d'être correct⁽¹⁾ ». Par ces derniers mots, le savant éditeur des martyres coptes semble supposer qu'il a dû exister un texte arabe parallèle au texte copte. C'est sous une impression semblable que j'ai entrepris d'étudier ce texte et que je crois avoir obtenu quelques résultats intéressants.

Il convient de reprendre les considérations qu'a développées M. Amélineau dans son introduction. Justes dans leur ensemble, elles m'ont paru pouvoir être rectifiées et complétées dans certains détails que M. Amélineau est excusable de ne pas connaître aussi intimement. L'histoire de l'Égypte musulmane, et particulièrement de sa capitale où se passent les événements relatés par le document en question, est le sujet de mes études journalières depuis plus de dix ans. Il est donc tout naturel que je sois en mesure d'apporter quelques éclaircissements nouveaux. D'ailleurs, je n'ai pas la prétention de résoudre tous les petits problèmes que suscite l'examen de ce texte, et certes il y aura encore beaucoup à dire après moi.

La thèse que je vais développer est que le document a été écrit primitivement en arabe, et que l'auteur copte l'a traduit littéralement, au moins dans toute sa partie narrative. Le début, qui d'ailleurs est hors de ma compétence, peut-être d'origine purement copte.

Je résume rapidement le document : c'est le panégyrique de Jean de Phanidjoït, qui de chrétien s'était fait musulman vers 1190 de notre ère. Pris de remords, il voulut en 1209 faire une abjuration publique. Coptes et Musulmans essayèrent en vain de le faire revenir sur une telle détermination qui devait fatallement lui coûter la vie. Le sultan al Kâmil, lui-même, s'efforça de lui faire entendre raison, mais dut, devant son obstination, se conformer aux prescriptions formelles de l'islamisme. Il le fit mettre à mort le jeudi 4 Pachons 925 des Martyrs, soit le 29 avril 1209.

La partie narrative présente un double caractère : d'abord une rigoureuse exactitude historique et topographique, puis une vivacité d'allures, une souplesse de style, un coloris qui rappellent la meilleure manière des conteurs arabes. Rétablie en langue arabe, elle rappellerait par une certaine élégance et re-

⁽¹⁾ Lettre datée du 21 novembre 1900.

cherche des phrases symétriques le procédé des *Katibs* de la chancellerie arabe, dont les plus célèbres, 'Imâd ad din et le қadî al Fâjil, sont presque contemporains, ayant fleuri vers la fin du xn^e siècle. Précisément sous les Ayyoûbites et longtemps encore sous les Mamloûks, pendant tout le xiii^e siècle au moins, les *Katibs* les plus considérables étaient coptes, comme j'aurai l'occasion de le rappeler plus loin. Je puis dire que j'ai été amené à la thèse que je vais m'efforcer d'établir par cet air de famille du document copte et des textes égyptiens arabes du même temps dont j'ai quelque pratique. Si j'ajoute que, dans certains cas, tel mot copte n'offre de sens qu'en supposant qu'il transcrit un mot arabe mal lu, mot arabe que je rétablis parfois avec toutes chances de certitude, j'aurais, je crois, fait partager au lecteur mon impression.

Deux données historiques principales nous sont présentées en deux passages dont voici la traduction par M. Amélineau :

1. «... Il arriva sous le règne d'Osman, fils de Joseph, roi établi sur Babylone d'Égypte, la Paralie, la Syrie, les districts de Damas et de l'Arabie (ce roi était un cydarite et un persan, *Kadaxiarque* de la foi des Agarinnéens, voulant convertir à sa foi les Arabes et les Ismaélites) qu'il y eut un homme du Sud etc.⁽¹⁾ ».

2. «... le quatrième jour de Paschons... dans l'année des Saints martyrs 925, aux jours du patriarchat de notre père glorieux, Abba Jean Pauléon, patriarche d'Alexandrie... et dans la onzième année du règne de Mohammed, fils d'Abou Bekr, fils d'Ayyoub, frère de Youssouf : ce Youssouf est le père du roi Osman qui fut *Lamite* de son temps près des rives du fleuve d'Égypte sur le trône de Piban⁽²⁾. »

M. Amélineau a cru que, dans le premier passage, toute la fin de la phrase : «roi établi sur Babylone d'Égypte... ce roi était un cydarite etc.» s'appliquait à Osman. Dans son introduction, il donne lui-même la preuve par des détails historiques précis que Osman (al Malik al 'Azîz 'Outhmân, fils de Șalâh addîn Yoûsouf le Saladin bien connu des croisades) n'eut des possessions de son père que l'Égypte. Il persiste, malgré cela, dans cette interprétation du texte copte et essaie d'attribuer au même personnage un caractère religieux que l'histoire est loin de lui reconnaître, tandis que tout ce que nous savons

⁽¹⁾ *Loc. cit.*, p. 144. — ⁽²⁾ *Ibid.*, p. 177.

de Saladin concorde exactement avec ce que nous dit l'auteur copte. Or j'ai beau examiner le texte copte et la traduction elle-même de M. Amélineau, je n'y vois qu'une chose : c'est qu'il y a ambiguïté, et que le mot ΜΙΟΥΡΟ « le roi » qui vient immédiatement après ΝΙΩΣΗΦ « de Joseph » peut s'appliquer aussi bien à ce dernier qu'à 'Outhmân ΣΟΥΧΟΜΕΝ. Le second passage semble bien indiquer la préoccupation de l'auteur de mettre en relief le nom de ce Joseph, le fondateur de la dynastie, dont le rôle historique est célèbre en Orient comme en Occident, tandis que celui de son fils est des plus insignifiants et totalement inconnu à qui n'a pas fait une étude spéciale de l'histoire d'Égypte à cette époque.

M. Amélineau (p. 126) dit que « Osman était de mœurs sévères et voulut réfréner la licence de certaines fêtes ». J'ignore sur quel texte M. Amélineau se fonde ; mais je dois constater que Maqrîzî nous dit exactement le contraire.

« Quand régna le sultan al Malik al 'Azîz 'Outhmân ibn Şalâh addîn Yoûsouf, il augmenta les taxes et en accrut l'iniquité. Le Қađî al-Fâđîl dit au chapitre des événements de 590 : au mois de Cha'bân les habitants de Miṣr et du Caire étalèrent au jour leurs turpitudes Les gens du gouvernement et les représentants de l'autorité laissaient faire » — suit un tableau énergique des abus et de la complicité des gouvernants et enfin cette sévère conclusion : « Cet état de choses avait pour cause la dépense qui se faisait au palais du *sultan*, pour les vivres de sa famille et la nourriture de ses enfants..... On m'a raconté que le *sultan* avait fait faire pour ses boissons des coupes d'or et d'argent et que beaucoup de femmes et d'hommes se réunissaient dans ces orgies..... »

Nous prions Dieu qu'il ne nous demande pas compte de ces actes et qu'il ne nous rende pas responsable de l'audace de leurs auteurs !⁽¹⁾ ».

Le Қađî al Fâđîl était le conseiller laissé par Şalâh ad dîn auprès de son fils. Il semble qu'il ne ratifierait pas cette phrase de M. Amélineau : « Osman était de mœurs sévères et voulut réfréner la licence de certaines fêtes ».

L'autre passage de Maqrîzî n'est pas moins explicite. Après avoir parlé de diverses iniquités et spoliations, il ajoute : « Ceci se passait au temps d'al Malik

⁽¹⁾ *Khiṭat*, édition de Boṭlâk, I, 105, l. 9 et seq., traduction Bouriant, p. 302-303.

al 'Azîz 'Outhmân ibn Şalâh ad-dîn Yoûsouf ibn Ayyoûb ibn Chadi, et ibn Ou-naïn fit les vers suivants :

Tous ceux qui s'appellent 'Azîz ne méritent pas ce nom; de même que tous les nuages à éclairs ne produisent pas la pluie.

Quelle différence entre les actes des deux 'Azîz ! L'un donne l'aumône, l'autre la prend ⁽¹⁾.

Ibn Ounaïn arrivait, en effet, du Yémen où régnait un prince libéral qui portait également le titre de al-Malik al 'Azîz « le prince glorieux ». Lui, non plus, ne ratifierait pas le jugement de M. Amélineau.

Il faut cependant reconnaître qu'un autre contemporain, le médecin 'Abd al Latîf qui, plus favorisé que Ibn Ounaïn, avait pu apprécier la libéralité de 'Outhmân, nous dit : « C'était un jeune prince plein de générosité, de bravoure et de modestie, qui ne savait rien refuser. Malgré sa grande jeunesse et l'ardeur de son âge, il avait des mœurs très réglées et était exempt de toute avidité pour l'argent ⁽²⁾ ».

Se prononcera qui voudra. En faisant une juste moyenne, on pourrait penser que 'Outhmân fût plutôt un prince de bonne nature, mais trop faible, et qu'il ne sut pas réprimer les excès de son entourage. Même ainsi, il est difficile de lui attribuer le rôle que lui assignerait le document copte.

Reportons-nous, au contraire, à Joseph, c'est-à-dire à Saladin, et chacune des expressions de l'auteur copte va se trouver confirmée par des détails si connus de l'histoire arabe que l'on pourrait faire un volume avec les textes qui les relatent. Je me contenterai de signaler ceux de la collection des historiens orientaux des Croisades, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et accessibles à tous les lecteurs qui voudraient vérifier l'exactitude de mon assertion, et je résume ainsi son histoire, en suivant les indications de l'auteur copte.

Il régna sur l'Égypte, sur le Sâhil (rivage de Syrie), sur la Syrie, y compris Jérusalem, Damas et Alep. Il était *Kurde* d'Arménie, musulman sounnite, de la doctrine d'al Ach'arî, et il contraignit les Égyptiens qui professaient jusqu'ici la doctrine ismaïlienne chiite à professer la sienne.

Comparons cette phrase avec le texte copte :

⁽¹⁾ *Khîat*, p. 108, l. 34 et seq., traduction, p. 312. — ⁽²⁾ SILVESTRE DE SACY, *Abdellatif*, p. 469.

Le mot Égypte est représenté par ΒΑΒΥΛΩΝ ΝΤΕ χΗΜΙ. Je réserve l'étude de cette question dans l'article suivant. Je me contente de dire ici que ce mot, ou plutôt ce groupe de deux mots, désigne la ville de Fostât fondée par les Musulmans sur l'emplacement de la ville appelée par les Grecs Babylone. Elle est encore appelée par les Arabes Fostât Miṣr ou simplement Miṣr. (Miṣr = χΗΜΙ en copte). On attendrait donc ici χΗΜΙ tout seul, car il signifie aussi l'Égypte. Il est bizarre de dire que ce roi était établi sur la capitale d'un de ses états et sur d'autres états; c'est comme si je disais qu'Edouard VII règne aujourd'hui sur *Londres*, le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande. Pour expliquer cette bizarrerie, je suppose donc un texte arabe primitif ديار مصر qui veut dire littéralement «les maisons, les demeures de Miṣr» et qui est une expression quasi officielle pour indiquer le pays tout entier. Entre mille exemples, je citerai ce passage de Maqrīzī: فلما ملك السلطان الملك الناصر صلاح الدين يوسف بن ابيووب: «Quand le sultan al Malik an Nāṣir Ṣalāḥ ad-dīn Yoūsouf ibn Ayyoūb fut maître de *diār Miṣr* (c'est-à-dire de l'Égypte)⁽¹⁾». Le traducteur copte, ignorant les finesse de la langue arabe, a cru que «les maisons» désignaient une ville et non une contrée, et a cru bien faire de donner comme équivalent de ديار مصر non pas χΗΜΙ seul, mais ΒΑΒΥΛΩΝ ΝΤΕ χΗΜΙ.

Le Sāhil الساحل est ainsi appelé par les historiens Arabes parce qu'il constitue un territoire spécial, le long de la mer; il répond à l'ancienne Phénicie⁽²⁾. Le copte a ici τηπαραλια. Le lexique copte arabe publié par Kircher donne en effet τηπαραλια. Il ne faut pas confondre ici avec la région située sur le littoral de l'Égypte et qui a conservé sous la forme arabe encore subsistante *al Bourlos* ou *Borollos* le grec primitif πάραλος «littoral maritime»⁽³⁾. Il n'est pas admissible, en effet, que, dans l'énumération si sommaire des états du sultan, une province aussi peu importante que le *Bourlos* fût l'objet d'une mention spéciale.

Après le Sāhil vient la Syrie τησυρια ce qui ne fait aucune difficulté, puis

⁽¹⁾ Édition arabe, II, 358, l. 26. Je choisis ce passage parce qu'il est emprunté au chapitre où l'auteur dit que Ṣalāḥ ad-dīn imposa la doctrine d'Al Ach'arī à toute l'Égypte, quand il s'en rendit maître. Voir le texte cité page 122.

⁽²⁾ Quatremère, en traduisant ce passage, I, p. 48, *Mém. géogr.*, emploie, en effet, le mot

de Phénicie, qui est plus précis que le mot de Paralie employé mais non expliqué par M. Amélineau.

⁽³⁾ Cf. AMÉLINEAU, *Géographie de l'Égypte, à l'époque copte*, p. 104, 566, 571 et 575, où est donnée l'équivalence παραλλογ· τηπαραλια, البرلس.

mention « des districts de Damas et *Tiervi?* » ΝΙΘΩΦ ΝΤΕ ΔΑΜΑΣΚΟΣ ΝΕΜ †ΕΡΒΙ. Damas étant en Syrie, on ne s'explique pas qu'il en soit fait mention particulière après le nom de Syrie, à moins que, pour plus de précision, l'auteur copte ne veuille bien spécifier que c'est la Syrie, dans toutes ses parties qui sont Damas, Jérusalem et Alep, les deux dernières surtout pouvant être considérées comme à part. Dans ce cas il faut que l'énigmatique †ΕΡΒΙ représente soit Alep, soit Jérusalem.

Il ne peut être question de l'Arabie, comme traduit M. Amélineau, d'abord parce que le nom de l'Arabie est vraiment trop connu des Coptes qui l'écrivent ΑΡΑΒΙΑ, †ΑΡΑΒΙΑ, ΤΑΡΑΒΙΑ, ΤΑΡΑΒΓΥC⁽¹⁾ pour se déformer ainsi, ensuite parce que jamais l'Arabie n'a appartenu à un sultan d'Égypte. Le Yémen était bien aux mains du frère de Salâh ad dîn mais en toute propriété. Les monnaies des sultans ayyoubites du Yémen ne portent que leurs noms et non celui du sultan d'Égypte, ce qui indique bien leur indépendance absolue vis-à-vis de lui, bien qu'il fût le chef de la famille, le *suzerain*⁽²⁾.

Les Coptes appellent Alep : ΒΕΡΟΙ. Pour qu'il y eût identité absolue avec †ΕΡΒΙ il faudrait admettre le changement du Β en † et celui de Ο en Β, mais paléographiquement ils sont bien invraisemblables.

Resterait Jérusalem. Si le mot †ΕΡΒΙ y répond, ce ne peut être que d'après mon hypothèse d'un texte arabe primitif contenant le mot *القدس al Kouds*, forme arabe du nom de Jérusalem. Que le Copte ait ignoré cette forme très spéciale aux Arabes, cela n'a rien d'invraisemblable; il a pu lire alors un autre mot. Consultons le lexique copte-arabe, nous voyons †ΕΡΒΙ⁽³⁾. Ce dernier mot, dépourvu de points, ressemble beaucoup au mot *القدس* également dépourvu de points, surtout si l'on se rappelle que dans l'écriture cursive س peut présenter la forme س identique à ي sans points. Quant à la confusion du ة ou ئ médial

⁽¹⁾ AMÉLINEAU, *Géographie de l'Égypte*, p. 555, 557, 559, 561, 565, etc.; cf. l'art. ΤΑΡΑΒΙΑ, p. 483.

⁽²⁾ Pour plus de sûreté, j'ai prié mon collègue M. Salmon de vérifier cette assertion sur les collections du Cabinet des médailles de Paris et le Catalogue de Londres. Ce privilège de la *Sikkat* est un signe caractéristique de la suzeraineté.

⁽³⁾ KIRCHER, *Lingua aegyptiaca*, p. 214. Un

manuscrit du Patriarchat copte du Caire donne f° ٢٧ r°, col. 2, l. ult., †ΕΡΒΙ^{القدس} (*sic*). Nous devons la connaissance de ce manuscrit qui contient le même texte que celui qu'a édité Kircher, à M. Loret (*Annales du Service des Antiquités*, 1^{re} vol.). Il m'est agréable de remercier vivement S.B. Mgr. le Patriarche et son très aimable intermédiaire M. Labib qui m'ont autorisé à étudier à loisir ce précieux manuscrit.

avec **س** ou **س**, elle est bien connue de tous ceux qui ont manié quelque peu les manuscrits arabes⁽¹⁾.

Peut-être trouvera-t-on cette seconde hypothèse bien hardie. Cependant je ferai remarquer qu'il serait bien surprenant que, dans l'énumération des possessions de Șalâh addîn, on omît celle qui, pour le chrétien comme pour le musulman, avait certainement la plus grande importance et qui méritait bien plus que Damas, de ne pas être sous-entendue dans la mention vague de Syrie. De toutes façons, je crois qu'il faut donner comme équivalent de چربی, soit Alep, soit Jérusalem, et je laisse au lecteur le soin de décider laquelle des deux hypothèses est préférable.

Şalâh ad dîn était Kurde; le copte dit κγλλριτηс⁽²⁾. Il me paraît impossible ici qu'il n'y ait pas une interversion des deux lettres **ل** et **ر** et qu'il ne faille lire κγρλλιτηс ou mieux κγρλιτηс. Or cette interversion est incompréhensible dans le copte, tandis qu'il n'est pas un copiste arabe qui ne puisse écrire كدري pour كردي, pas un lecteur de manuscrits arabes qui ne puisse confondre, si le nom ne lui est pas connu, كدري و كردي. Ce fait est une preuve presque décisive que le Copte avait sous les yeux des mots arabes, dont il n'a pu reconnaître exactement les véritables lettres, quand les noms lui étaient inconnus, et spécialement quand c'étaient des noms propres.

Le Copte nous dit que le roi était persan. Le Kurdistan, ou pays des Kurdes, peut être, en effet, considéré comme faisant partie de la Perse. D'ailleurs si le mot copte περσηс est l'équivalent de l'arabe عجمي 'Adjami il veut dire non seulement « persan » mais d'une manière générale « non arabe ».

La phrase suivante contient le mot assez singulier de Kadaxiarque. Il me semble que καλλαχιαρχηс est le mot grec κακοδοξιάρχης « chef de la fausse doctrine » formé comme αιρησιάρχης. La seconde syllabe a été sautée par le copiste par suite de sa ressemblance avec la première, ce qui est un accident paléogra-

⁽¹⁾ Précisément le manuscrit du Patriarchat (voir page précédente, note 3) a fait cette confusion puisqu'il a lu جدعه le puissant (qui est inadmissible dans le chapitre où il n'est traité que des rivières, lacs, sources, mers, etc.) au lieu de الخدد the marais qui est certainement la vraie lecture.

⁽²⁾ On me permettra de ne pas insister sur

l'hypothèse de M. Amélineau qui parle d'un cheikh Qadry que j'avoue m'être inconnu et de la secte hérétique des Qadryeh. Cette dernière est bien connue et, par cela même, il n'en peut être question : Șalâh addîn et les Ayyoûbites étant, par excellence, les champions de l'orthodoxie musulmane.

phique fréquent. Il importe peu, d'ailleurs; le sens est clair : il veut dire « chef, champion ». Le mot arabe correspondant était, si mon hypothèse est juste, داعي *dā'i*. Le *dā'i* est celui qui proclame une doctrine religieuse; Salâh ad dîn fut véritablement en Égypte le *dā'i* de la foi orthodoxe, le représentant de l'imâm abbaside de Bagdad en opposition avec l'imâm fatimide d'Égypte dont il abolit l'autorité. M. Amélineau pense que le mot *Kadaxiarque* « est synonyme de Khalife entendu dans le sens religieux ». Mais ni Salâh ad dîn ni aucun de ses successeurs ne furent et ne pouvaient être Khalifes.

M. Amélineau ne dit rien de l'expression assez inattendue de Agarinnéens, opposée formellement à Arabes et Ismaélites. Pourtant les Agarinnéens ne sont pas autre chose que les fils d'Agar; les auteurs byzantins ne font aucune différence entre Ἀγαρηνοί, Ἰσμαήλιται et Σαρακηνοί⁽¹⁾. Plus loin dans le texte copte (p. 145 et 146) il est visible que ΙϹΜΑΗΛΙΤΗϹ n'est pas distinct de ΣΑΡΚΙΝΗ (lire ΣΑΡΡΑΚΙΝΗ comme le remarque M. Amélineau). Dès lors il n'est pas possible que le texte primitif contienne véritablement le mot Agarinnéens et je crois pouvoir affirmer qu'il faut lire ΝΙΑΓΑΡΙΝΝΕΟϹ transcription de l'arabe *الأشعرى* lu pour *الأشعرى* *al ach'ariyin* les « partisans d'al Ach'arî ».

La confusion du c et du r coptes est fort admissible. D'ailleurs, on peut supposer qu'un autre copiste ou quelque lecteur, voyant un mot inconnu ΑΓΑΡΙΝΝΕΟϹ ou de forme analogue si semblable à un autre si connu ΑΓΑΡΙΝΝΕΟϹ, a cru bien faire de substituer ce dernier.

En effet, à prendre le texte à la lettre, on aboutit à cette absurdité : « le chef de la foi des Arabes, convertit les Arabes à sa foi ». Il faut de toute nécessité, et pour le bon sens de l'auteur et pour la réalité historique, que la doctrine de Saladin

⁽¹⁾ Voici, entre autres, un texte bien significatif: δνομάζονται δὲ τρισσῶς Σαρακηνοί, Ἰσμαηλῖται καὶ Ἀγαρηνοί, Σαρακηνοί μὲν ὅτι οὐ Σάρα εἴκαπέστειλε τὴν Ἀγαρ... Ἰσμαηλῖται δὲ ὡς ἐκ τοῦ Ἰσμαήλ καταγόμενοι, Ἀγαρηνοί δὲ διὰ τὴν προμήτορα αὐτῶν Ἀγάρ. Il est tiré d'un passage de Georges Phrantza où il est fait un exposé très intéressant et remarquablement exact des doctrines musulmanes (édition de Bonn, III, 11, p. 303) — cf. encore G. SYNCHELLE, *Édition de Bonn*, p. 186. Dans la *Scalæ copte* publiée par

Kircher (*Ling. aegypt.*) on lit : p. 81, ΝΙΑΓΑΡΙΝΝΕΟϹ, Hagarena, هاجري et ΟΥΣΑΡΑΓΕΝΟϹ, Hagarenus (*sic*, évidemment pour هاجري). Les autres *Scalæ* (celles de la Bibliothèque nationale que j'avais signalées à notre collègue M. Lacau comme devant être identiques à celle de Kircher et qu'il a bien voulu collationner pour moi à Paris, n° 50, 53, et 110: — et celle du Patriarchat copte du Caire, f° ፳፻ r°, col. 2) donnent ΝΙΑΓΑΡΙΝΝΕΟϹ ناهاجريين et ΟΥΣΑΡΑΓΕΝΟϹ 同上.

soit opposée à celle des Arabes (d'Égypte), et si l'on prend garde que la doctrine professée à cette époque par les Arabes d'Égypte s'appelait : ismaélienne ἸΣΜΑΗΛΙΤΗC اسماعيلية, on voit que la première partie du texte copte nécessite un mot représentant l'opposé de la doctrine hérétique ismaélienne. Or les historiens arabes sont formels : la doctrine opposée introduite par Salâh ad dîn est la doctrine orthodoxe *ach'arite*⁽¹⁾.

Voici un passage décisif de Makrîzî.

Après un examen très détaillé des diverses doctrines et sectes qui s'étaient élevées dans l'islamisme, après avoir rappelé que les Khalifes fatimides avaient fait triompher la doctrine ismaélienne ⁽²⁾ مذهب الاسماعيلية dans l'Ifrîqiât, le Maghrib et l'Égypte, l'auteur en vient à l'exposé de la doctrine de Abou'l Hasan 'Alî ibn Ismâ'il al Ach'arî qui se répandit dans l'Irâk vers 380 de l'Hégire, et de là en Syrie : « et quand le sultan al Malik an Nâṣir Salâh ad dîn Yoûsouf ibn Ayyûb fut maître d'Égypte, lui et son Kâdî Sadr ad dîn 'Abd al Malik ibn 'Isâ ibn Darbâs al Mârâni professaient cette doctrine, s'y étant ralliés à l'époque où ils étaient au service du sultan al Malik al-'Âdil Noûr ad dîn Mahmoûd ibn Zengui à Damas. Salâh ad dîn apprit par cœur حفظ عقيدة qu'avait composé pour lui Kourb ad dîn Abou'l Ma'âlî Mas'ûd ibn Mouhammad ibn Mas'ûd an Nisâpoûrî ; et les enfants de sa postérité l'apprirent par cœur. Aussi furent-ils profondément attachés à (littéral. ils serrèrent leurs doigts sur) la doctrine de Al Ach'arî et ils entraînèrent, pendant la durée de leur dynastie, toutes les populations à s'y conformer ; et cet état de choses se continua pendant tout le temps des rois Ayyûbites, puis de leurs affranchis qui sont les rois turcs (les Mamloûks) etc. ⁽³⁾ ».

Donc ici le terme copte de αΓΑΡΙΝΝΕΟC répond à l'arabe، الشعريين، génitif de les sectateurs d'al Ach'arî. L'hypothèse d'un mot arabe mal lu par

⁽¹⁾ Sur le caractère de la doctrine d'al Ach'arî lire Dozy, *Hist. de l'islamisme*, p. 252 et seq.

⁽²⁾ Édition de Boûlak, II, 356, l. 7.

⁽³⁾ فلما ملك السلطان الملك الناصر صلاح الدين يوسف بن ايوب ديار مصر كان هو وقاضيه صدر الدين عبد الملك بن عيسى بن درباس المازاني على هذا المذهب قد نشأ عليه منذ كانوا في خدمة السلطان الملك العادل نور الدين محمود بن زنكي بدمشق وحفظ صلاح الدين

في صباح عتبة الفها له قطب الدين ابو المعالى مسعود بن محمود بن مسعود النيسابوري وصار يحيطها صغار اولاده فلذلك عقدوا للناصر وشدو اللبناني على مذهب الشعراوى وحملوا في ايام دولتهم كافة الناس على التزامه فتقادى للحال على ذلك جميع ايام الملوك من بنى ايوب ثم في ايام موالיהם الملوك من الاتراك II, 358, l. 27-32.

l'auteur copte qui ne le connaissait pas est, je crois, la meilleure explication de cette déformation.

Le premier passage est ainsi, si je ne me trompe, définitivement éclairci et il prouve, comme je l'avais dit, que le rédacteur du récit connaissait exactement les faits de son temps.

Toutefois, je dois faire remarquer que là où M. Amélineau traduit : « voulant convertir à sa foi les Arabes », Zoëga dit : « conversus ad fidem Arabum ». M. l'abbé Hyvernat m'écrivit que la traduction de M. Amélineau est inexacte et qu'il faut dire « s'étant converti à la foi des Arabes ». L'expression copte est **εΝΑΤΑСΟΩΨ ḥEN NGVNΣA· NNΙΑΡΑВOC**. Je ne puis me prononcer au point de vue philologique sur cette question. Mais si l'on admet la traduction de Zoëga et de M. l'abbé Hyvernat, il faut supposer une fois de plus l'incorrection du texte, car la phrase serait absurde; elle aboutirait exactement à ceci: « le chef de la foi des Arabes s'était converti à la foi des Arabes ».

Le second passage historique contient une généalogie très exacte du prince ayyoubite al Malik al Kamil qui régnait, ou plutôt, comme le fait remarquer très justement M. Amélineau, gouvernait au nom de son père (al Malik al 'Adil Abou Bakr) en l'année 1209. M. Amélineau a dit à ce sujet le nécessaire, ce qui me dispense d'y revenir. Mais il y a dans sa traduction une phrase fort étrange sur laquelle il ne s'explique pas et qui est assurément une méprise. Le texte copte dit φαὶ πειωσιφ φιώτ μπούρο ȝοθμεν ετάφερ λλαμιθης ḥen πεάχνογ, Zoëga traduit : « qui Elamites fuit tempore suo ⁽¹⁾ »; Quatremère : « cujus tempore muslimus factus erat Johannes ⁽²⁾ »; M. Amélineau : « Ce Youssouf est le père du roi Osman qui fut lamite de son temps ». Dans son introduction il dit au sujet du mot λλαμιθης : « il me semble y reconnaître le sens du mot arabe *mouslim* et je le traduirais volontiers par *musulman* » (p. 132). Il est clair qu'il ignore la traduction si précise de Quatremère et le texte non moins précis de Kircher λλαμιθης **ムスリム** ⁽³⁾. Il est clair aussi qu'une telle phrase « Othman était musulman de

⁽¹⁾ Catal., p. 89.

⁽²⁾ Mém. géogr., I, p. 51.

⁽³⁾ Lingua æg., p. 81. Mon collègue M. Lacau a relevé les variantes suivantes à la Bibliothèque nationale de Paris : manuscrit copte 50, f° 77, 2^e col., I a, ογλαμι (sic) مسلم, manuscrit 53,

f° 66 v°, col. I, ογλαμιتھن مسلم, manuscrit 110, f° 53 v°, col. I, ογλامى (sic) مسلم. Le manuscrit du patriarchat copte du Caire donne au f° ȝة v°, col. 2, ογللامى مسلم ; le manuscrit n° 199 de l'École de médecine de Montpellier, f° 202 v°, نیخامى المسکین.

son temps » est dénuée de sens. « Était musulman » s'applique non pas à Othman, mais au martyr Jean dont il a été dit déjà qu'il s'était fait *musulman* à l'époque du roi *Othman*, et qui est le sujet de la phrase terminée par le passage en question. L'arabe dirait exactement comme le copte وَهُذَا يُوسُفُ هُوَ أَبُو الْمُلْكِ عَثْمَانَ الَّذِي صَارَ مُسْلِمًا فِي أَيَامِهِ, ce qui se traduirait mot à mot : « et ce Yoūsouf était père du roi 'Outhmân qui *il* (c'est-à-dire Jean) fut musulman dans *son* temps ». Cette façon de relier le pronom possessif au conjonctif est spéciale au génie des langues sémitiques. Quatremère ne s'y est pas trompé et sa traduction est la seule vraie.

Cette expression de **λαμίθης** pour rendre le mot : *musulman* **مسلم** est assez singulière. L'origine m'en échappe. Il se peut, comme le suggère M. Amélineau, que ce soit « le mot lui-même qu'on n'aurait pas voulu faire entrer intégralement dans un ouvrage copte. » Il se peut qu'en l'écourtant ainsi, les Coptes aient eu en vue quelque méchant jeu de mots soit sur l'arabe **لَمْ** être méprisable, soit sur le copte **λαμ** *sordidus esse*⁽¹⁾. Il se peut encore, pour une raison que nous ignorons, que le nom des Élamites y joue un rôle. La question d'origine reste en suspens ; mais le sens n'est pas douteux.

Une autre donnée historique, d'un ordre plus intime pour ainsi dire, nous est fournie par le rôle que joue le médecin Aboû Châkir. M. Amélineau n'y fait aucune allusion et n'a pas reconnu, ce me semble, son nom sous la forme copte **επογφεχερ** qu'il transcrit simplement *Épouschecher* (pages 151 et 160). On me permettra donc de donner quelques détails sur cette personnalité intéressante.

Tout d'abord il est bon de mettre hors de doute l'équivalence de **επογφεχερ** et **أبو شاكر** Aboû Châkir. L'élément **επογ** = **أبو** se retrouve dans **επογπακρ** = **أبو بكر** Aboû Bakr que nous avons déjà vu dans le second passage historique. L'équivalence φ et ش ne fait pas de doute ; quant à la transcription du τ en ε elle paraît assez surprenante, toutefois on la retrouve dans un mot tout semblable (agent actif de la 1^{re} forme) **فَاعِلٌ** qui est rendu par **ελλεμηλ**, pages 133 et 160 et **ελλεμελ**, page 151 ; du même coup l'équivalence de ς avec س est justifiée, et aussi celle du ε avec le *kesra*. φεχερ répond aussi rigoureusement à **شاكر** que **χεμελ** à **كام**.

⁽¹⁾ D'après KABIS, *Zeits. f. æg. Spr.*, Mai-Juin 1875, p. 85.

Le récit copte nous dit que Jean alla trouver πισοφος επε φαι πε επογ-
φεχερ πισηνι μιογρο ελχεμελ : « le sage qui est Abou Châkir le médecin
du roi al Kâmil ». Il est assez curieux de remarquer que le médecin s'appelle
aujourd'hui en Égypte **ال Hakim**, et que ce terme de **ال Hakim** traduit exacte-
ment le mot grec *σοφός* en sorte que je me demande s'il ne faut pas traduire
πισοφος par « le médecin » ou mieux « le docteur », puisque par un phéno-
mène assez semblable, la langue française usuelle entend par ce mot un mé-
decin, quoiqu'il ait un sens bien plus général. Le texte arabe primitif est fa-
cile à rétablir. **ال Hakim وهو ابو شاكر طبيب الملك الكامل**.

Ibn Aboû Ousaïbat a consacré à ce médecin une petite notice.

« Aboû Châkir ibn Aboû Soulaïman — c'est le docteur **ال Hakim** Mouwaffak ad-dîn
Aboû Châkir ibn Aboû Soulaïman Daoûd il avait appris l'art de la mé-
decine à l'école de son frère Aboû Saïd ibn Aboû Soulaïman Le sultan al
Malik al 'Âdil l'avait placé dans le service de son fils al Malik al Kâmil et il
resta dans son service et jouit auprès de lui d'un grand crédit et d'une puissance
considérable, obtint de lui des fiefs, des domaines etc Al 'Adoud ibn
Mounkîdh ⁽¹⁾ fit à son sujet ces vers :

Ce docteur **ال Hakim** Aboû Châkir est riche en amis et en (obligés qui lui sont) reconnaissants ⁽²⁾.
C'est le vicaire d'Hippocrate en notre temps ; son second par l'éclat de sa science.

Il mourut en 613 et fut enterré à Deîr al Khandaq ⁽³⁾ près du Caire ⁽⁴⁾.

L'an 613 répondant à 1214 de notre ère, c'était donc bien cet Aboû Châ-
kir qui était médecin d'Al Kâmil à l'époque du martyre de Jean 1209. Après
ce que nous a dit le biographe arabe, on ne sera pas surpris de le voir intervenir
directement pour protéger le malheureux.

⁽¹⁾ C'est probablement 'Adoûd ad daulat Mourhaf fils du fameux Ousâmat ibn Mounkîdh.
Cf. HARTWIG DERENBOURG, *Ousama ibn Mounkidh*,
1^{re} partie, p. 116 et seq. Il mourut à Misr,
où il séjournait depuis très longtemps, en 613
de l'Hégire.

⁽²⁾ L'auteur joue sur le mot *châkir* شاكر, qui
veut dire : « reconnaissant ».

⁽³⁾ Deîr al Khandaq, le couvent du fossé, était

un cimetière copte. J'aurai l'occasion d'en re-
parler dans le prochain article.

⁽⁴⁾ Ibn Aboû Ousaïbat, édition de Boulâk, II,
p. 122 à 123, cf. LECLERC, *Histoire de la médecine
arabe*, II, p. 223. Le père et le frère d'Aboû-
Châkir étaient médecins et avaient joui d'un
grand crédit auprès des sultans ayyoubites. Ils
étaient chrétiens.

Je cite la traduction de M. Amélineau (p. 160) :

« (Les vieillards) se réunirent au sage médecin du roi parce qu'il était en dignité près du roi; peut-être pourrait-il obtenir du roi comme faveur au sujet du juste qu'on le relâchât. Le sage Epouschecher (Aboû Châkir) prit les vieillards du roi, il se leva, il se rendit au lieu où les soldats de police veillaient sur le bienheureux Jean. Il leur dit : « allez là-bas, afin que je parle à cet abominable homme qui est fou et que je voie ce qu'est son esprit ». Les soldats de police s'éloignèrent un peu ». — Suit le discours où il s'efforce de dissuader le fanatique, la ferme réponse du dernier. — « Alors le sage (médecin) appela les soldats de police et leur dit : je vous prie, gardez cet insensé. De nouveau, il les appela en secret, leur remit de l'argent, leur donna des ordres à son sujet; il s'en alla et le laissa avec eux ».

Il n'est pas douteux que le récit copte a tous les caractères d'une scrupuleuse exactitude, et que telle dut être l'intervention du médecin, point pour point. Ce respect des soldats pour le médecin du roi, cette tentative d'expliquer le cas de Jean par la folie etc., tout est d'un naturel et d'un réalisme saisissants. Certainement l'auteur de la rédaction avait été mêlé de très près aux péripéties du drame et l'on peut penser qu'il était lui-même un des sages vieillards qui se joignirent à Aboû Châkir. Sinon, on s'expliquerait mal cette précision des détails.

Ceci m'amène à parler de ces vieillards que le copte appelle ΝΤΑΡΙϹΕΟϹ ΝΤΕ ΠΟΥΡΡΟ : les ? du roi. M. Amélineau ne traduit pas le terme ΝΤΑΡΙϹΕΟϹ; dans son introduction (p. 126), il le signale comme équivalent à « scribes, notaires ». Je crois, en effet, qu'il n'y a pas de doute sur la signification du mot.

C'est un fait bien connu que l'administration égyptienne fut toujours peuplée de Coptes. Maqrîzî signale un nommé Charf addin Hibbat Allah ibn Saïd al Fâizi « un des écrivains كتابة coptes qui avait feint d'embrasser l'islamisme au temps d'Al-Kâmil et qui parvint à de hautes charges dans le service du secrétariat الكتابة ». En 650 de l'Hégire il était un des inspecteurs des divans من نظار الدواوين et fut même élevé à la dignité de vizir⁽¹⁾, et, ailleurs, un Copte nommé At Tâdj ibn Saïd ad daulat chargé du secrétariat الكتابة au service de l'émir Baïbars vers 702 de l'Hégire : « il s'était emparé de son esprit et

⁽¹⁾ *Khitât*, édition de Boulâk, I, 105, 1, 28; traduction Bouriant, p. 303, où la date est fautive: 680 au lieu de 650.

s'occupait de toutes ses affaires suivant *l'usage des sultans d'Égypte et de leurs émirs turcs qui abandonnaient leurs affaires aux soins de leurs secrétaires coptes*, aussi bien à ceux qui cachaient leur infidélité qu'à ceux qui laissaient paraître⁽¹⁾.

Le terme de ΤΑΡΙΠΕΩC est donc, à mon avis, une déformation du byzantin νοτάριος. M. Amélineau dans son introduction le présente sous la forme ΤΑΡΙΠΕΟC considérant sans doute le ή comme l'article pluriel copte. Mais si cet article est nécessaire, ce que je ne conteste pas, il s'ensuit que le copiste a sauté un ή. Mingarelli⁽²⁾ a déjà rattaché au byzantin νοτάριος le mot copte πΟΝΤΑΡΙΟC qu'il a trouvé dans un manuscrit. Kircher donne πΙΝΟΤΑΡΙΟC المدبر⁽³⁾. Ce dernier mot signifie en arabe : « qui règle (les affaires) ». Le dictionnaire de Kazimirski lui donne comme synonyme كاتب السر *l'écrivain du secret*⁽⁴⁾.

L'exactitude du récit copte se révèle encore, ai-je dit, dans les détails topographiques. M. Amélineau en a déjà fait la remarque⁽⁵⁾, et les a utilisés dans sa *Géographie de l'Égypte à l'époque copte*⁽⁶⁾. J'en renvoie l'examen au prochain article.

Le second caractère que j'ai attribué à la partie narrative du document, la vivacité et le coloris, n'a pas échappé à M. Amélineau qui le dépeint en d'excellents termes. « Le tableau est vivant. Certains passages du récit sont pris sur le vif : je citerai notamment l'entrée de Jean à la Citadelle... la promenade funèbre du prisonnier à travers les rues... la scène de l'exécution et surtout la peinture des troubles qui la suivirent. Tous ceux qui ont vécu quelque temps en Égypte reconnaîtront sans peine combien ces peintures ont été, je le répète, prises sur le vif et faites d'après nature ; aujourd'hui encore bien des choses se passent qui font parfaitement comprendre la vérité de l'œuvre copte. C'est la seule fois qu'on rencontre chez un écrivain de cette race un pareil mouvement et des tableaux si animés » (p. 121).

Cette dernière phrase que je transcris en italiques a une importance toute spéciale à mes yeux, car M. Amélineau a manié une quantité considérable de documents coptes et on peut s'en rapporter à lui pour reconnaître à celui-ci un caractère exceptionnel. Précisément, ce caractère appartient à la langue arabe

⁽¹⁾ *Khitat*, édition de Boullak, II, p. 68, l. 17; traduction Bouriant, p. 195.

⁽²⁾ *Aegypt. codicium reliquiae*, 1785, p. 278-279.

⁽³⁾ *Ling. aegypt.*, page 106, cf. manuscrit du Patriarchat Σ. Σ., 2^e col., I.

⁽⁴⁾ Sur cette fonction cf. QUATREMÈRE, *Histoire des sultans Mamlouks*, II, 2^e partie, p. 317.

⁽⁵⁾ *Journal Asiat.*, loc. cit., p. 132.

⁽⁶⁾ P. 543, 599 et *passim*.

dont les qualités narratives sont bien connues de tous, et ne peut s'expliquer que par un original arabe.

Pour pousser plus à fond la démonstration de ma thèse, il faudrait reprendre tout le texte copte et l'analyser en détail. Ce serait peut-être œuvre bien fastidieuse. Je crois qu'un exemple bien choisi suffira, et je vais m'attacher au commentaire d'un des passages les plus curieux : la comparution devant le tribunal que préside Al Kâmil lui-même.

Voici le texte copte et la traduction de M. Amélineau (p. 169):

ΤΟΤΕ ΑΥΓΕΝΑ ΔΙΕΝ ΘΜΗΤ ΝΝΑΙΜΗΩ ΝΑΤΣΙΝΠΙ ΜΜΦΟΥ ΝΙΣΤΡΑΤΙΛΛ-
ΤΗΣ ΝΙΜΑΤΟΙ ΝΙΣΥΠΕΥΣ ΝΙΜΑΣ ΜΑΤΟΙ ΝΙΓΕΝΤΕΡΙΟΝ ΝΙΡΕΦΤΣΑΠ ΝΙΚΑ-
ΘΗΧΥΜΕΝΙΤΗΣ ΝΙΡΕΦΕΩ ΔΡΦΟΥ ΝΙΡΕΦΕΡΜΕΛΕΤΑΝ ΝΙΡΕΦΜΟΥΤΤ ΝΑ (sic)
ΠΙΦΧΗΛΑ ΝΙΦΕΛΛΟΙ ΝΕΦΙΤ ΝΙΦΦΤ ΝΙΡΕΦΤ ΕΒΟΛ ΝΙΔΡΑΒΟΣ ΝΙΠΑΡΘΟΣ ΝΙΝΟ-
ΠΙΟΣ ΝΙΔΘΑΥΦ ΝΙΡΦΜΕΟΣ ΝΙΒΑΡΒΑΡΟΣ ΝΗ ΣΤΦΟΠ ΝΕΜ ΝΙΦΕΜΜΦΟΥ
ΝΙΣΦΟΥΤ ΝΕΜ ΝΙΣΓΙΜΙ ΝΙΚΟΥΖΙ ΝΕΜ ΝΙΝΙΦΤ ΝΙΒΦΚ ΝΕΜ ΝΙΡΦΜΣΥ
.....ΟΥΟΣ ΑΥΤΑΣΟΥ ΕΡΑΤΨ ΜΠΕΜΘΟ ΜΠΙΟΥΡΟ ΕΛΧΕΜΗ ΝΕΜ ΠΕΦΤΡΑ-
ΤΕΥΜΑ ΝΕΜ ΦΡΕΦΤ ΣΑΠ ΝΤΕ ΝΙΡΕΦΤ ΣΑΠ ΝΕΜ ΠΗΦΕΛΟ ΝΤΕ ΝΙΦΕΛΛΟΙ ΝΕΜ
ΠΙΚΑΘΗΧΟΥΜΕΝΙΤΗΣ ΜΒΑΡΒΑΡΟΣ.

« Ils le conduisirent alors au milieu de ces foules innombrables d'officiers, de soldats, de cavaliers, de recrues, de soldats de police, de juges, de *catéchumenites*, de hérauts, de derviches, de muezzins, de cheïkhs célèbres, de négociants, de vendeurs, d'Arabes, de Persans, de Nubiens, de nègres, de Grecs, de barbares, d'indigènes et d'étrangers, d'hommes et de femmes, de petits et de grands, d'esclaves et d'hommes libres. On le mit en présence du roi El Kamil et de son armée, du grand qadi, du cheikh des cheïkhs et des *catéchumenites* barbares. »

Je reconstitue, en utilisant surtout les lexiques copte-arabe, ce que je crois avoir été le texte arabe primitif :

فاتوا به في وسط هذه الجماعات لا تختصى منها الامرا والجنديين، والغوارس والـ؟، والجاندارية، والقضاء والواضعين، والخطبوا والمقربيين، والمؤذنون والمشائخ المشهورين، والتجار والبياعين، والعرب والجمجم والنوب والحبش والروم والبرابر وأهل البلد والعربا، والرجال والنساء، والكبار والصغار، والعبيد والاحرار، فاحضروه لدى الملك الكامل وعسكره وقاضى القضاة وشيخ الشيوخ وواعظ الـ؟

« Alors ils le conduisirent au milieu de ces foules innombrables dont émirs et soldats, cavaliers et ? , gens de police, kâdis et moniteurs, prédicateurs et lecteurs, muezzins et cheïkhs renommés, négociants et vendeurs, Arabes et Persans, Nubiens et Éthiopiens, Grecs et Barbarins, indigènes et étrangers, hommes et femmes, grands et petits, esclaves et hommes libres Et ils l'amenèrent en présence d'al Malik al Kâmil, de son armée, du kâdi des kâdis, du cheïkh des cheïkhs, et du moniteur Barbare ».

Ce qui frappe dans cette énumération, c'est le parti pris de symétrie et d'opposition ; sauf une seule exception, on peut la diviser en groupes de deux : émirs et soldats, prédicateurs et lecteurs, grands et petits, etc. Les premiers énumérés ont toujours un caractère de prééminence, sauf dans le dernier groupe : esclaves et hommes libres. Cette exception vient visiblement de la nécessité *de la rime dans le texte arabe*⁽¹⁾. Une autre exception, qui paraît également nécessitée par la rime, est la présence d'une épithète inattendue dans le groupe : muezzins et cheïkhs *renommés*⁽²⁾. Cette manie de faire des récits rimés, caractéristique des écrivains de la chancellerie arabe, les entraîne à ces épithètes redondantes, qui rappellent les vers latins de notre jeunesse. On prend ainsi sur le vif le procédé de l'écrivain de la chancellerie qui a rédigé ce récit pour l'édification de ses coréligionnaires.

La rime manque en deux passages : le premier répond précisément à un groupe incomplet et à un mot de sens incertain ; le second était rebelle à la rime, puisqu'il contient l'énumération de peuples dont les noms consacrés ne peuvent être remplacés par des synonymes, seconde ressource des rimeurs.

Il me reste à justifier point par point la traduction arabe que je donne, afin qu'on ne m'accuse pas de l'avoir plus au moins involontairement accommodée aux besoins de ma thèse.

Le premier groupe ΝΙΚΤΡΑΤΙΛΛΑΤΗΣ ΗΙΜΑΤΟΙ لاامرا ولينديين ne peut faire de doute. Kircher donne (p. 86) ΝΙΚΤΡΑΤΛΑΤΗΣ اسفهسلاو ; ce mot d'origine persane est assez employé à l'époque des Ayyoûbites. Il faisait partie du protocole de leurs inscriptions⁽³⁾. Ibn Khallikân nous apprend que l'Atabek Noûr ad dîn affectait

⁽¹⁾ L'auteur aurait dû dire : «les hommes libres et les esclaves» mais ce dernier mot en arabe
نَبِيَّكُمْ أَوْ الْعَدَامِينَ ou tout autre ne
fournissait pas de rime au mot الصغار qui précède.

⁽²⁾ C'est, en effet, le seul mot du texte qui comporte une épithète.

⁽³⁾ Cf. VAN BERCHEM, *Corpus Inscriptionum arabicum*, passim.

de ne donner à son vassal Ṣalāḥ ad dīn, même devenu souverain de l'Égypte, que ce simple titre⁽¹⁾. Il signifie « chef d'armée ». Il équivaut donc à émir امير que je crois ici préférable. P. 106, Kircher donne **πιματοι** الجندى. Le pluriel **بِلْجَنْدِيَّين** s'impose donc.

Les deuxième et troisième groupes sont ici mal distincts. Après **πισυπεγ्य** « les cavaliers », qui n'est pas douteux⁽²⁾, on attendrait pour la symétrie « les piétons ». On a **νιμας ματοι** que M. Amélineau traduit par « recrues » et qui signifierait mot à mot « enfants soldats », le mot **μας** ayant le sens très net d'enfant⁽³⁾. Il serait peut être hasardeux d'y voir une métaphore du genre de celle qui s'est introduite dans les langues italienne et française, où le mot *infanterie* (dont la racine primitive dérive directement du mot : enfant) désigne précisément les piétons. Je crois plutôt qu'ici le texte est corrompu. Je m'abstiens donc de déterminer le mot arabe primitif.

Le mot **κεντεριον** répond à l'arabe **جَانِدَار**⁽⁴⁾. M. Amélineau dans son introduction (p. 126) le fait venir du latin *centurio* et fait remarquer fort justement qu'il désigne les soldats de police. C'est bien, en effet, le sens du mot **جَانِدَار** *djandar* (ou *gandar* suivant la prononciation d'Égypte).

الجنادرة **جَانِدَارِيَّة** ou **جَانِدَار**.

J'ai traduit le quatrième groupe **νιρεψταπ νικαθηγυμενιτης** par **القضاة** « les kâdis et les moniteurs », d'après Kircher, p. 46, 107, 249, **πιρεψταپ** ; et p. 219, **πικατηχογμενοс** **الواعظ** (cf. p. 305, **κατηχογμενη** ; p. 97, **πικατηχηсic**, **واعظ** ; p. 109, **πιερκατηхиh** **الواعظ**).⁽⁵⁾

M. Amélineau traduit exactement le premier par « juges » (je conserve le mot *kadi* parce qu'il est passé dans notre langue⁽⁵⁾), et rend le second par *catéchuménites* qu'il suppose (p. 126) être « les étudiants de l'université ». Je crois qu'il vaut mieux, en se conformant à l'indication des lexiques coptes, y voir des prêtres d'un certain ordre. Le terme arabe **واعظ** désigne le prédicateur et équivaut à **خطيب**. Je l'ai traduit en français par « moniteur », le verbe **وعظ** signifiant : *avertir*, pour ne pas répéter le mot « prédicateur » nécessaire dans le groupe suivant.

⁽¹⁾ ACADEMIE DES INSCRIPTIONS, *Historiens orientaux des Croisades*, I, 565.

⁽²⁾ KIRCHER, p. 106, **πιογπεγ्य** (*sic*). **الفارس**.

⁽³⁾ **βρέφος** dans Saint-Luc (TATTAM, *Dict., sub verbo*).

⁽⁴⁾ KIRCHER, p. 106, **πικεντερι**; cf. manuscrit du Patriarchat **οκ recto**, col. I.

⁽⁵⁾ Ce que fait, d'ailleurs, M. Amélineau à la fin du passage en question.

Celui-ci se compose de **ηρεψεω φρωογ** que M. Amélineau traduit par « hérauts » et **ηιρεψερμελεσταν** qu'il traduit par « derviches ». L'une et l'autre expressions me paraissent inexactes.

Pour le mot *hérauts* il ne répond à rien que je connaisse dans les habitudes arabes, à moins qu'il ne faille entendre par là les crieurs publics. Mais il est visible que toute cette partie énumère des personnages religieux : depuis les *kâdis* jusqu'aux cheikhs. Il faut donc *a priori* chercher une fonction religieuse qui réponde au copte **የርቃዬ ቅዱስ**⁽¹⁾. Ce mot signifie littéralement « criant voix ; proclamatrice ». Or il est d'usage chez les peuples musulmans de proclamer à la prière publique le nom du souverain régnant, et cette proclamation s'appelle la *khotbat* خطبة, celui qui en est chargé s'appelle le *khatib* خطيب. Le mot *khotbat* s'applique d'une façon générale au sermon religieux fait par l'imâm de la mosquée, le vendredi; et à ce point de vue, les fonctions du *khatib* et de l'imâm se confondent. C'est pour cela que je crois ici devoir lire خطب, tout en reconnaissant que المندرين « les crieurs » répondrait mieux à la lettre du texte copte. Je n'ai pu trouver dans les *scalæ* coptes ni **የርቃዬ ቅዱስ** ni خطيب.

Le second terme désigne clairement les *lecteurs* (du Coran) car **መልእታን** qui entre en composition du mot est régulièrement traduit en arabe par قرآن⁽²⁾ ou قريل⁽³⁾. Dans l'un et l'autre cas ce mot désigne la lecture à haute voix (d'une texte religieux), la *psalmodie*. M. Amélineau, dans ses traductions, adopte le mot « méditation » ce qui l'a entraîné à écrire des phrases telles que « méditant par cœur » au lieu de « récitant par cœur » ou « il l'entendit méditer », au lieu de « il l'entendit réciter ». C'est probablement sous l'influence de cette équivalence inexakte qu'il a traduit **መልእታን** par « derviches »; qu'il considère comme livrés à la contemplation, à la méditation. Or le mot grec μελέτη, d'où dérive le copte **መልእታን** ne signifie nullement « méditation » mais « soin, exercice », et particulièrement « exercice de déclamation » si je m'en rapporte aux dictionnaires : μελετικός « propre à l'exercice, à la déclamation ».

⁽¹⁾ Je me demande même s'il ne faudrait pas lire **የርቃዬ ቅዱስ** «qui lit à haute voix». cf. KIRCHER, p. 109, πιρεψεψ, ψιλος.

⁽²⁾ KIRCHER, p. 383, écrit قرآن pour قرآن et traduit fautivement par « méditation », cf. AMÉLINEAU,

Vie de Pakhôme, page 19 et 347; page 18 et 353, etc.

⁽³⁾ *Vie de Pakhôme*, p. 22 (texte copte) et p. 356 (texte arabe).

C'est donc la déclamation (pieuse), récitation ou lecture à haute voix⁽¹⁾. Plus loin l'auteur nous dit que le martyr, immédiatement avant d'être exécuté « prononçait à haute voix le nom de notre Seigneur Jésus le Christ ». M. Amélineau (p. 175) traduit : « pensant au nom de notre Seigneur ». Je me demande comment l'auteur pouvait savoir à quoi pensait le martyr quelques secondes avant sa mort, et, d'ailleurs, il me semble qu'il eut été bien plus simple de dire qu'il pensait à notre Seigneur, plutôt qu'à son nom εφραν. Dans le passage en question si nous traduisons suivant la *scala* copte ερμελεταν par قراءة، l'arabe dira يقرئي فرضاً ou مولانا الحج : Le verbe قرأ est en effet, dans ce sens, un synonyme exact de حفظ. C'est l'origine du Coran : القرآن. L'expression consacrée pour désigner les personnages religieux chargés de la lecture du Coran est المقرئي et non الملاع qui aurait pu aussi bien être employé. C'est pourquoi je donne au copte ειρεψερμελεταν l'équivalent arabe المقرئين qui me paraît hors de doute.

Le groupe qui suit comprend οιφειμογγήτης να (sic) πιστινα νιψελλοι ησωιτ littéralement : « les convocateurs à la prière et les vieillards de renom ». M. Amélineau a traduit avec raison le premier terme : *muezzins*. Le mot est passé dans notre langue et chacun sait qu'il désigne celui qui fait l'*izdn*، الاذان, l'appel à la prière. Quant à l'équivalence ψελλοι شيخ *cheikh*, déjà reconnue par M. Amélineau, je pense qu'il est superflu de la justifier. Enfin le terme ησωιτ de renom que M. Amélineau traduit par *célèbre*, répond certainement à l'arabe المشهورين « célèbres, renommés ».

Pour οιφειτ εβολ j'adopte la traduction de M. Amélineau : « négociants et vendeurs »; c'est bien exactement l'arabe التجار والبياعين نواخابوس ηπιαρθοс « Arabes et Persans » العرب والجمجمة est une formule fréquente des auteurs arabes ; on la trouve dans le protocole des sultans seldjoukides qualifiés de rois des rois des Arabes et des Persans ; c'est probablement un souvenir de la vieille formule perse : roi des rois de l'Iran et de l'Aniran. Kircher donne (p. 180), pour جمجمة، un équivalent du même genre que παρθοс, c'est le mot скытъ. J'ai déjà dit que, d'une façon générale, جمجمة désigne quiconque n'est pas arabe et plus spécialement le Persan.

Νινοπιοс ηιαολγω « Nubiens et Éthiopiens » النوب والحبش. C'est évidemment

⁽¹⁾ C'est bien, d'ailleurs, ce que reconnaît M. Amélineau dans un autre ouvrage, où traduisant ερμελεταν par « méditation », il ajoute

en note « cette méditation consistait dans une récitation à haute voix » (*Mém. de l'Institut égyptien*, II, p. 349).

par distraction que M. Amélineau traduit le second mot par *nègres*. Kircher donne (p. 80) ογεθοφι = خبشي (*sic*). Le grec Αιθιωψ a été altéré, mais est suffisamment reconnaissable⁽¹⁾. On le retrouve dans les dictionnaires sous les formes εθαγψ, εεθωψ, εχωψ, ϕωψ.

ΝΙΡΦΜΕΟС ΝΙΒΑΡΒΑΡΟС «Grecs et Barbarins» الروم والبرابر. M. Amélineau traduit le second mot par «barbares»; je préfère m'en tenir à Kircher, (p. 81) بارباروس برباري.

نَهْ إِتْفَوْنَ نَهْ نِيَفَمَمْوَوْغْ «indigènes et étrangers». Le premier terme arabe peut être remplacé par quelque autre, le deuxième est le seul, si je ne me trompe, qui puisse être employé dans la langue littéraire. En tous cas, c'est le seul que j'aie rencontré jusqu'ici. Le mot اجنبى que donnent les dictionnaires me paraît être plutôt de la langue usuelle, et cela est encore plus vrai de برانى qui est surtout algérien. Dans le Psalterion copte-arabe je lis : XVII, 45, οψεμμο, العربى; XXXVIII, 12, οψεμμο, غريب; LIII, 3, φεμμογْ الغربى⁽²⁾.

ΝΙΣΦΟΥΤ ΝΕΜ ΝΙCΣΙΜΙ, ΝΙΚΟΥΧΙ ΝΕΜ ΝΙΝΙΦΤ, ΝΙΒΩΚ ΝΕΜ ΝΙΡΦΜΣΕΥ les trois derniers groupes, n'ont guère besoin de justification. Je rappelle cependant par acquit de conscience : Kircher, p. 338, θισιομι (*sic*) ; p. 338, ΝΙΚΟΥΧΙ اصغار و لُكْر et ΠΙΒΩΚ العبد.

La fin de la phrase présente des équivalences déjà connues φρεφτζαπ ΝΤΕ ΝΙΡΦΕΤΖΑΠ traduction littérale de قاضى القضاة et πήελλο ΝΤΕ ΝΙΗΕΛΛΟΙ traduction également littérale de شيخ الشيوخ. M. Amélineau dit pour le premier : «le grand qadi» Mais j'ai maintenu la forme originale : *kādi des kādis* parce que cette manière d'exprimer le plus haut degré de la hiérarchie est très caractéristique du protocole arabe⁽³⁾. C'est encore une présomption de plus que notre auteur avait sous les yeux un texte arabe.

Le dernier mot πικλαθηογμενιτης ΜΒΑΡΒΑΡΟС est traduit par M. Amélineau : «des catéchuménites barbares». Il y a là une distraction : si le texte est bien tel que celui qui est imprimé, il faut dire : «le catéchuménite bar-

⁽¹⁾ M. Lacau me fait remarquer que les égyptologues y voient plutôt un nom d'origine égyptienne, cf. STEINDORFF, *Kopt. Grammatik*, p. 54.

⁽²⁾ Cf. dans KIRCHER, p. 420, ΝΙΑΛΛΑΟΦΥΡΑΟC. قبائل الغربى. J'insiste sur la nécessité de

الغربى, parce qu'il fournit une rime, au mot نسا, qui suit et qui est le seul possible en arabe pour ΝΙCΣΙΜΙ «les femmes».

⁽³⁾ Probablement sous l'influence persane, cf. le titre de Châhâncâh (*roi des rois*), etc.

bare ». Il s'agirait donc, non pas comme le dit le traducteur dans son introduction (p. 126) « d'étudiants de l'université venus de contrées étrangères à l'Égypte » mais d'un personnage religieux spécial analogue à nos missionnaires, chargé de prêcher les idolâtres. Un tel personnage devait exister dans l'Égypte musulmane entourée à cette époque de peuplades comme les Nubiens qui ne se convertirent que beaucoup plus tard à l'islamisme. Mais j'avoue n'avoir trouvé aucun renseignement à ce sujet, et j'ai dû renoncer à trouver son équivalent arabe. Ce terme de **ΒΑΡΒΑΡΟC** est rendu dans Kircher (p. 418) au pluriel par البربر, comme nous l'avons vu, et plus loin (p. 427) au singulier par البربرى الاعجمى واعظ البربر ou واعظ الاجموم. L'arabe serait donc en supposant qu'il y avait, à cette époque, une mission organisée pour convertir les Berbères, ce qui n'a rien d'invoicable.

J'ai dit que l'étude de ce curieux texte soulevait nombre de petits problèmes, et que beaucoup encore me paraissaient insolubles. Parmi les plus intéressants sont ceux que présentent divers noms de localités dont j'ai renvoyé l'examen à l'étude d'ensemble qui fait l'objet de l'article suivant.

Avant d'y passer, je demande la permission de risquer encore quelques conjectures sur la reconstitution du texte primitif.

P. 163, il est dit que les soldats de police ne molestèrent point Jean, mais que les serviteurs du roi cherchèrent à lui faire peur. Le terme **ΜΙΛΛΩΝΙ** me paraît répondre à l'arabe العلان, pl. de علام, qui signifie, comme le copte, à la fois jeune garçon et serviteur (cf. le grec παις, le latin puer). Les petits **ΝΙΚΟΥΧΙ** employaient des paroles de ruse **ΚΑΛΛΑΚΙΑ** (*sic*) ; ce dernier terme est traduit par M. Amélineau « flatterie » d'après le sens primitif du grec **κολακεία**. Kircher donne (p. 101) **ΤΑΛΑΗΒ**, **ταλαχει**; le manuscrit 53 de la Bibliothèque nationale (folio 70 v°, col. 1) de même; le 50 (folio 83 v°, col. 1), **ΚΟΛΛΑΚΙΑ** et en marge verticalement **تخييل**⁽¹⁾. Le manuscrit du Patriarchat (**ΟΣR°**, col. 1) **ΚΟΛΛΑΚΙΑ**, **خادعة تخييل** (*sic*) **تخييل**. Les termes arabes **خادعة تخييل**, **رuse** « sont fort clairs ; celui de **تلاهب**, masdar de la 1^{re} forme du verbe **لأهاب** est assez énigmatique : la 1^{re} forme de ce verbe n'est pas mentionnée dans les dictionnaires ; la racine se rattache à l'idée de « feu, flamme » ce qui a amené Kircher à traduire par « inflammatio ». De toutes les façons le sens, ici, est inattendu. Peut-être

⁽¹⁾ Communiqué par M. Lacau.

vaudrait-il mieux lire ΜΑΛΑΚΙΑ, qu'on pourrait traduire par « attendrissement » ; en s'apitoyant plus ou moins sincèrement sur son sort les âmes *tendres* pouvaient, en effet, lui inspirer la frayeur, et cela convient assez au rôle des petits κΟΥΧΙ.

Par symétrie et opposition, le reste de la phrase devrait comporter l'idée de *plus grands*, ou *plus âgés*, lesquels emploient l'insulte pour inspirer la terreur au martyr. Or les mots qui font opposition ici à κΟΥΧΙ sont fort énigmatiques : ΝΙΚΑΣΗΤ ΝΕΜ ΝΙΚΤΑΥΛΟΝ M. Amélineau traduit le premier par « les scribes » et remplace le second par des points. ΚΑΣΗΤ veut-il dire « scribe » ? Je ne le trouve dans les dictionnaires qu'avec le sens de « regio inferior » et cela dans le dialecte saïdique (Tattam, Parthey, Peyron). La racine ΚΩΙ avec le sens de « écrire » est également saïdique. D'ailleurs, on ne voit pas très bien ce que viennent faire ici les scribes. Il s'agit de la valetaille ΝΙΚΛΑΦΟΥΙ, العلان, parmi lesquels les petits, les subordonnés d'une part, les chefs d'autre part, et je propose de lire au lieu de ΝΙΚΤΑΥΛΟΝ un mot comme ΝΙΚΤΑΛΟΥΝ, transcription de l'arabe pluriel الاستاذون. *L'oustâdh* « maître » désigne aujourd'hui en Égypte, un patron, un chef de domestiques, un cocher public par exemple, et, dans les harems « l'eunuque ». Je trouve ce mot employé dans la traduction arabe de la *Vie de Pakhôme*⁽¹⁾. Il y est parlé de : العبيد والاستاذون qui sont justement comme, dans notre texte « les gens qui entourent le roi ». Peut-être alors l'énigmatique ΚΑΣΗΤ serait-il une corruption du *sdīs* سايس ; peut-être encore, en lisant ΚΑΣΗΝ, serait-ce une transcription pure et simple de الساعين⁽²⁾ pluriel de الساعي⁽³⁾ « les surveillants. » La phrase s'équilibrerait fort bien. « Les petits s'attendrissent⁽³⁾, les grands personnages (surveillants et intendants) insultent ».

On voit que mon hypothèse contribue, là encore, à rendre intelligibles et à présenter sous une forme élégante et recherchée des phrases qui, sans elle, paraissent étranges et surtout en désaccord avec le style général du morceau.

⁽¹⁾ *Ann. du Musée Guimet*, XVII, p. 508, عبید (sic) والاستاذون. ⁽²⁾ الملك اوستادية (الملك اوستادون) p. 509.

M. Amélineau traduit à tort par « courtisans ». Le copte, page 192, donne ΚΙΟΥΡ « eunuques ». Il répond donc à *oustâdh*, استاذ, qui je le répète, est le terme employé dans les harems pour désigner l'eunuque.

⁽³⁾ Ou الساعي et aussi, à la rigueur, الساعنة. La transcription du ئ en ئ est possible; voir

le tableau dressé à l'article précédent, page 8.

⁽³⁾ Quiconque a assisté à ces spectacles, fréquents dans les rues du Caire, de foules attroupées lors d'un accident ou d'une bagarre, a remarqué cette physionomie attendrie des plus humbles, tout prêts à répéter le *ma aleich*, la formule de résignation et de douceur par excellence, faisant contraste avec la brutalité et la dureté d'autres qui ont ou se croient quelque parcelle d'autorité.

P. 126, M. Amélineau signale le mot **χαμεος** qu'il ne peut expliquer. Je me demande si, l'ethnique d'origine grecque **εος** répondant au **ع** des Arabes, on n'a pas l'équivalent de l'arabe **مصري**, l'élément **χαμ** représentant le mot **χημι** = **مصر**. Les *scalæ* ne donnent pas l'équivalent de **مصري**, mais seulement celui de **قبطى**, **αγιπτιος** (Kircher, p. 80).

Je ne signale cette conjecture que parce que j'aurai dans l'article suivant à rapprocher ce terme d'un autre assez semblable emprunté à d'autres documents **χαμαιαν**, **χαμαιن**.

Pour conclure, je crois avoir présenté sinon des preuves décisives, au moins un ensemble important de présomptions établissant la très grande vraisemblance de l'hypothèse suivante :

Un scribe copte de la chancellerie du sultan ayyoubite al-Kâmil, qui avait joint ses efforts à ceux de ses collègues et du médecin Aboû Châkir, pour détourner le martyr de son funeste dessein, avait suivi de près toutes les périéties du drame, avait recueilli tous les témoignages, et s'était personnellement passionné pour cette affaire, en rédigea sur le champ une relation dans le style arabe élégant et recherché de l'époque. Un pieux Copte résolut d'en faire le sujet édifiant d'un sermon qu'il composa en entier dans la langue copte en traduisant littéralement cette relation.

Il y aurait dans ce fait, à mes yeux, l'indice d'une tentative intéressante de faire revivre la langue copte, qui disparaissait peu à peu. Mais, comme je l'ai dit dans un précédent article, ce point de vue doit faire l'objet d'études et de recherches plus étendues, et je me contente de le signaler à ceux qui, comme M. Amélineau, ont beaucoup pratiqué la littérature copte, et qui pourraient en contrôler la justesse par leurs études actuelles ou ultérieures.

Un dernier mot. J'ai eu l'occasion, dans nos *Mémoires*⁽¹⁾, de remarquer que, quelques siècles plus tard, un événement du même genre eut lieu au Caire. C'est Maillet, consul de France, qui nous le raconte sous le titre de : *Relation de l'apostasie et du martyre du P. Clément Recollet, curé de la nation française au Caire*⁽²⁾. Pour des raisons assez vagues ce père se fit musulman ; sur les reproches de Maillet il se décida à proclamer de nouveau sa croyance chrétienne. Le pacha le fit enfermer à la Citadelle. Puis, comme le sultan al Kâmil jadis, il employa tour-à-tour les

⁽¹⁾ Tome VI, p. 592. — ⁽²⁾ MAILLET, *Description de l'Egypte*, Paris, 1735, p. 93*.

messes et les menaces pour le détourner de sa seconde apostasie. Rien n'y fit. Comme Jean de Phanidjoït, le nouveau martyr apparut avec un visage resplendissant de « cette lumière avec laquelle il s'entretenait dans sa prison ». Le Kadilesquer (قاضي العسكندر) ordonna qu'il resterait trois jours à bien réfléchir sur sa détermination, avant qu'il fût conduit au supplice.

« Ce fut le 17 de may (1703) jour de l'Ascension, que fut rendu ce jugement et qu'il fut exécuté. *Ce jour là le père Clément fut conduit au travers d'une foule inconcevable de peuple de la prison au Divan, plus lumineux et plus majestueux encore qu'il n'y avait été le 9.* » Il eut la tête tranchée sur la place dite Karameïdan (au bas de la Citadelle). Maillet le fit enterrer dans le cimetière des chrétiens qu'on nomme Kandac⁽¹⁾.

Le lecteur qui voudra prendre la peine de lire l'un et l'autre récit sera frappé de leur ressemblance qui va parfois jusqu'à l'identité des détails. Dans l'un et l'autre cas, il fallait que l'auteur de la relation eût été directement mêlé au drame et qu'il occupât une position *officielle ou privilégiée* lui permettant de tout voir et même d'intervenir. J'ose dire qu'il y a là encore une présomption indirecte en faveur de mon hypothèse.

Le Caire, 20 novembre 1900.

P. CASANOVA.

⁽¹⁾ Cf. plus haut Deïr al Khandaq où fut enterré Aboû Châkir.